

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

**ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU BREVET PROFESSIONNEL DE LA
JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT**

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse, la ministre des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L. 335-5 et L. 335-6,

Vu le code du travail, notamment l'article L. 6111-1,

Vu le code du sport, notamment les articles D. 212-20 et suivants,

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre-mer, à Mayotte et à Saint Pierre et Miquelon,

Vu le décret n° 2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat en Guyane,

Vu le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre,

Vu l'arrêté du 21/06/2016 portant création de la mention Activités aquatiques et de la natation du BPJEPS, spécialité Educateur sportif,

Vu le procès-verbal établi à l'issue de la délibération du jury le 09/01/2024,

ARRÊTE

Article 1^{er}.- Le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité Educateur sportif mention Activités aquatiques et de la natation est attribué aux personnes dont les noms suivent :

N° du diplôme	Genre, nom et prénom	Date et lieu de naissance
BP4ARA240003	Madame BOUKHERROUBA	KENZA 28/04/1995 Grenoble
BP4ARA240004	Monsieur DELRIEU	Stéphane 21/10/1971 Arcachon
BP4ARA240005	Madame FOSSOUD	Carla 02/10/1997 Cluses
BP4ARA240006	Madame FRAYSSINES	Lolita 23/06/1998 Saint-Jean-de-Maurienne
BP4ARA240007	Madame GAILLARD	Loetitia 21/04/1979 Ambilly
BP4ARA240008	Monsieur LENORMAND	Amaury 07/03/2000 Harfleur
BP4ARA240009	Monsieur MARTIN	Nils 01/09/1991 Lyon 4e Arrondissement
BP4ARA240010	Monsieur NICOLAS	César 03/06/2002 Aix-en-Provence

Article 2.- Le recteur de région académique d'Auvergne-Rhône-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LYON, le 10/01/2024

Pour le Recteur de région académique,
le délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports



Bruno Feutrier
Bruno FEUTRIER